

<http://www.universitepopulairetoulouse.fr/spip.php?article7841>



« 95 % des livreurs parisiens n'avaient pas de papiers » : la plateforme Frichti au pénal pour travail dissimulé et des travailleurs en situation irrégulière



Date de mise en ligne : jeudi 10 septembre 2026

- Thématiques - Travail -

Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

Frichti, la plateforme française qui faisait livrer repas et courses par des auto-entrepreneurs, est à son tour accusée de travail dissimulé, mais aussi, et c'est la première fois, de recours à des travailleurs en situation irrégulière. Le procès des deux co-fondateurs s'ouvre ce jeudi 10 septembre au tribunal correctionnel de Paris.

Pierric Marissal L'Humanité (site web) mercredi 9 septembre 2026